



Front commun québécois pour une gestion écologique des déchets

À publier immédiatement

COMMUNIQUÉ

Plus de 8 400 citoyens réclament une loi en faveur du recyclage obligatoire

Montréal, le 13 juin 2007 - Le Front commun québécois pour une gestion écologique des déchets (FCQGED), qui regroupe 89 organismes environnementaux, a déposé à l'Assemblée nationale une pétition signée par 8 426 personnes réclamant une loi provinciale afin d'obliger les industries, les commerces et les institutions à recycler leurs déchets. La pétition a été présentée lors des travaux parlementaires, le 13 juin 2007, par M^{me} Louise Harel, députée d'Hochelaga-Maisonneuve, la circonscription où se situe le siège social de l'association, et par le porte-parole du deuxième groupe d'opposition en matière d'environnement et parcs, M. Stéphane Bergeron.

Le FCQGED rappelle que les industries, les commerces et les institutions doivent récupérer 80 % de leurs déchets valorisables d'ici 2008. Néanmoins, le taux de récupération dans ces établissements n'était que de 57 % en 2002 et 58 % en 2004 d'après les dernières données disponibles. De plus, en soustrayant les métaux recyclés à grand volume par le secteur industriel, la situation serait encore plus préoccupante dans les commerces et dans les institutions avec des taux de récupération variant entre 20 et 50 % selon RECYC-QUÉBEC.

« Certaines municipalités ont édicté des règlements municipaux pour contraindre les entreprises à recycler, mais ces initiatives représentent seulement 4 % du tonnage produit par les industries, les commerces et les institutions, ce pourquoi le gouvernement du Québec devrait légiférer afin d'uniformiser le recyclage à travers la province » a déclaré le président du FCQGED, M. Gilles Côté. « Depuis l'entrée en vigueur de la *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles 1998-2008*, la quantité de déchets recyclés par le secteur industriel, commercial et institutionnel a accru de 459 000 tonnes métriques et il faudrait récupérer 854 000 tonnes métriques supplémentaires d'ici 2008 pour atteindre l'objectif de 80 % et ce, sans aucune augmentation des ordures générées par ce secteur. Étant donné l'ampleur de la tâche, nous n'estimons pas que la bonne volonté des compagnies est suffisante pour changer la tendance et par conséquent, une obligation légale nous apparaît comme le meilleur moyen afin de s'assurer de la participation de toutes les entreprises », a ajouté M. Robert Ménard, directeur général du FCQGED, en signalant que ce constat est partagé par les 8 426 signataires de la pétition parmi lesquels on dénombre des citoyens et des citoyennes des 17 régions administratives du Québec.

- 30 -

Source : M. Robert Ménard, directeur général
(514) 396-2686
info@fcqged.org